

Engagement n° 6 (demandé par OC)

Fournir une analyse comparative sur le paiement par cartes de crédit (historique/évolution de l'offre, types de paiement et frais).

Réponse à l'engagement n° 6 :

1 Le tableau E-6.1 présente une analyse comparative réalisée en 2016 de l'utilisation du
2 paiement par carte de crédit par l'entremise d'un tiers dans les principales compagnies
3 canadiennes réglementées de service public. Le Distributeur ne dispose toutefois pas
4 d'informations concernant l'historique et l'évolution de ce mode de paiement.

TABLEAU E-6.1 :
ANALYSE COMPARATIVE DES COMPAGNIES CANADIENNES DE SERVICE PUBLIC OFFRANT LE PAIEMENT PAR CARTE DE CRÉDIT PAR LE BIAIS D'UN TIERS (2016)

Entreprises	Carte de crédit acceptée ?	Tiers autorisé, s'il y a lieu	Frais demandés par le tiers et précisions
NB Power	Oui, par le biais d'un tiers	Plastiq	- Non spécifié sur le site Web de NB Power - Frais de 2,5 % ou moins (mentionné sur le site Web de Plastiq)
NS Power	Oui, par le biais d'un tiers	Kubra (EZ Pay)	- Frais de 5,95 \$ par tranche de 300 \$ - Exemple : frais de 11,90 \$ pour un paiement de 350 \$
Hydro One	Oui, par le biais d'un tiers	Paymentus	- Frais de 1,75 % du montant total du paiement - Internet ou téléphone (via la RVI de Paymentus) - Maximum de 3 000 \$ par transaction
Hydro Ottawa	Oui, par le biais d'un tiers	Plastiq et Paymentus	Paymentus : - Frais de 1,75 % du montant total du paiement - Frais de 5,95 \$ par transaction facturés pour les paiements ne dépassant pas 275 \$ Plastiq : - Frais de 1,75 % ou moins du montant total du paiement
Manitoba Hydro	Non	N/A	N/A
Sask Power	Oui, directement (en personne ou par téléphone)	N/A	N/A
ATCO Electric (Yukon)	Oui, directement (pour les prélèvements automatiques uniquement)	N/A	- Réservé à la clientèle résidentielle pour les transactions de 500 \$ et moins.
BC Hydro	Oui, par le biais d'un tiers	Paymentus	- Frais 1,75 % du montant total du paiement - Maximum de 1 000 \$ par transaction pour la clientèle résidentielle - Maximum de 3 000 \$ pour la clientèle commerciale
Gaz Métro	Oui, par le biais d'un tiers	Non précisé	- Utilisation, par le tiers, de l'un des modes de paiement autorisés dans les conditions de service de Gaz Métro

5 De plus, le Distributeur ne dispose pas d'informations sur le nombre de ses clients qui
6 paient leurs factures par l'entremise d'un tiers ni des montants en jeu. En effet, le
7 Distributeur reçoit les paiements sans connaître le nom des payeurs.

REÇU
R-3964-2016
EN AUDIANCE
Date 18 janvier 2017
Preces n° A-0037